

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-109

OBJET : Motion pour le maintien de la CFE comme recette des Territoires.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	66
Ne prend pas part au vote	7
Représentés	12
Absents	5

Votants	66
Abstention	0
Suffrages exprimés	66
Pour	66
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CAEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Philippe DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Geneviève CARPE représentée par Laurent JEANNE, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Gilles HAGEGE représenté par Olivier CAPITANIO, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Michel DUVAUDIER

Absents :

Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Christian FAUTRE, Pascale MOORTGAT, Germain ROESCH

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA CFE COMME RECETTE DES TERRITOIRES

A la suite des élections municipales de 2020 et du renouvellement de nos instances territoriales ainsi que du conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP), il est aujourd'hui nécessaire de revenir sur les enjeux liés au système financier métropolitain.

Comme en 2019, la loi de finances pour 2020 a reconduit pour un an supplémentaire le maintien de la dotation d'intercommunalité au bénéfice des établissements publics territoriaux (EPT) avec toutefois en contrepartie la suspension du versement de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT). Cette suspension n'est pas neutre : pour mémoire les EPT ont été privés l'an dernier d'un reversement de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de près de 25 millions d'euros, portant les réserves de la MGP à plus de 100 millions d'euros au terme de l'exercice 2019. Le diagnostic partagé mené en fin d'année dernière par la MGP et l'Alliance des Territoires a mis en évidence le déséquilibre entre la répartition des ressources et celles des charges liées aux compétences sur le territoire de la MGP : la quasi-totalité des dépenses réelles de fonctionnement d'intervention (98 % en 2018) sont assumées par les EPT, le taux d'épargne brute de la MGP est plus de deux fois supérieur à celui des Territoires (42 % des recettes nettes pour la MGP contre 16 % pour les EPT en 2018).

La crise sanitaire sans précédent que nous vivons a par ailleurs démontré, s'il en était encore besoin, le rôle essentiel du bloc communes –EPT pour assurer la continuité des services publics de proximité et apporter des réponses rapides et innovantes aux défis sanitaires, économiques et sociaux de la période. La mobilisation de nos Territoires a souvent permis de soutenir l'activité et l'emploi ; de fournir des matériels de protection aux habitants, d'assurer la continuité des services publics essentiels comme ceux liés à la collecte des ordures ménagères...

Les EPT prennent également toute leur part dans la reprise de l'économie et le traitement à plus long terme des conséquences de la crise. Celle-ci a donc accentué les pressions budgétaires sur les Territoires.

Dans cette optique, le maintien de la dotation d'intercommunalité et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) au niveau des EPT après 2020 reste l'enjeu majeur des débats financiers à venir concernant le Grand Paris.

Concernant plus spécifiquement la CFE, son transfert à la MGP, prévu au 1^{er} janvier 2021 par la loi NOTRe, supprimerait le dernier pouvoir fiscal des EPT et créerait un effet de ciseau problématique entre l'évolution de nos dépenses et celle de nos recettes. Il supprimerait également toute possibilité de retour sur investissement de l'action des Territoires pour développer leur tissu économique. Le transfert de la CFE engagerait un lissage des taux d'imposition à l'échelle métropolitaine qui affaiblirait encore plus les commerçants et artisans dont les taux seraient relevés (3 Territoires sont concernés par les hausses de taux du fait de ce lissage).

Dans ces conditions, le statut quo est essentiel dans lequel la MGP garde la CVAE et les EPT gardent la dotation d'intercommunalité et la CFE.

Compte tenu des décalages des élections municipales, le temps est désormais compté pour défendre le maintien des ressources du bloc local et notamment de la CFE au bénéfice des EPT d'ici l'entrée en application des dispositions de la loi NOTRe en fin d'année 2020.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-109-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

C'est pourquoi les élus du Territoire Paris Est Marne&Bois tiennent aujourd'hui à affirmer clairement auprès de l'Etat la position de notre ensemble territorial, afin que le maintien des ressources du bloc local dont la CFE puisse être intégré le plus tôt possible par le gouvernement à la préparation des vecteurs législatifs de 2020, en particulier le projet de loi de finances pour 2021.

Le Conseil de territoire :

- **SOUTIENT** le maintien des ressources du bloc communal (dotation d'intercommunalité, cotisation foncière des entreprises et dotation de soutien à l'investissement territorial), dans un contexte de réduction des ressources communales, suite aux décisions prises par le gouvernement en matière de diminution des impôts de production qui entraîneront un impact direct sur les recettes de CFE et de CVAE,
- **DEMANDE** en particulier que le maintien de la dotation d'intercommunalité et de la cotisation foncière des entreprises soit intégré par le gouvernement au projet de loi de finances pour 2021 ou à tout autre vecteur législatif pertinent de 2020,
- **INTERPELLE** à cet effet le gouvernement, ainsi que le rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée Nationale et celui du Sénat,
- **SOUHAITE** à terme l'octroi aux Etablissements Publics Territoriaux d'un statut d'EPCI à fiscalité propre, pour les doter d'une autonomie financière en cohérence avec les compétences exercées.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/09/2020
est exécutoire à la date du 17/09/2020
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 17/09/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-109-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020